



**HAL**  
open science

# Une première approche de l'inceste d'un point de vue anthropologique

Dorothee Dussy

► **To cite this version:**

Dorothee Dussy. Une première approche de l'inceste d'un point de vue anthropologique. L'Homme, 2005. halshs-00004140

**HAL Id: halshs-00004140**

**<https://shs.hal.science/halshs-00004140>**

Submitted on 18 Jul 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dorothee Dussy (Laboratoire d'Anthropologie Urbaine et GTMS)

### **Construire une anthropologie de l'inceste**

"(...) on sait (...) qu'il y a un côté cumulatif de la connaissance □ ajouter, complexifier n'est pas rejeter et détruire" écrit Françoise Héritier en réponse au texte de Chantal Collard qui réfutait l'universalité de la théorie de l'échange des femmes (les deux textes étant publiés dans le numéro de *l'homme* consacré à la parenté). C'est dans cette perspective contributive que je propose de rouvrir le dossier de l'inceste ; si en chemin la notion d'interdit fondamental, pour ne prendre qu'un exemple, est mise en question, ce n'est pas pour rejeter et détruire, mais pour avancer dans la connaissance que nous pouvons avoir de l'inceste, et plus généralement des rapports sociaux.

La littérature sur l'inceste est pléthorique et les travaux relevant de l'anthropologie n'y comptent que pour une petite part. La première étape de la construction d'une anthropologie de l'inceste consiste donc à dresser un état de la question. Non pas à partir d'une recension exhaustive des textes, mais en présentant une revue des différentes approches de l'inceste en fonction des différents champs littéraires. Que sait-on de l'inceste, aujourd'hui ? Et quelles questions la mise en regard des différents savoirs sur l'inceste pourraient poser auxquelles l'anthropologie permettrait de répondre ? Ceci fait, et s'il y a bien une anthropologie de l'inceste à construire, l'attention se porte, pour l'étape suivante, à la détermination d'un terrain. Mais quel terrain, et pour quelle ethnographie ? De façon concomitante se pose la question du dispositif d'enquête à élaborer et celle du type de matériaux qu'on cherche à produire. Dans la troisième étape, qui n'est pas la dernière du processus (à considérer que l'écriture des résultats d'enquête forme la dernière étape du processus) mais la dernière de cet article, il s'agit de trouver un fil conducteur qui permette de décrire et d'articuler ensemble les situations et les différentes échelles d'observation.

### **L'inceste en anthropologie : de l'interdit...**

Depuis les premières enquêtes de terrain jusqu'à aux publications les plus récentes, l'inceste est un des thème qui a été le plus traité en anthropologie. Peu - voire aucune - étude sur les systèmes de parenté qui ne l'évoquent. Pour donner une idée de la façon dont l'anthropologie aborde la question de l'inceste, je m'appuierais sur quelques travaux dont la légitimité est indiscutée dans la discipline, et qui de ce fait font de bons exemples<sup>1</sup>.

Le premier exemple, chronologiquement, est tiré de l'ouvrage de Bronislaw Malinowski, *La vie sexuelle des sauvages du Nord-ouest de la Mélanésie* (1930), dans lequel Malinowski fait une description ethnographique des démarches amoureuses, du mariage et de la vie de famille des indigènes des Îles Trobriand (Nouvelle-Guinée). L'intérêt de cet ouvrage, pour mon propos, réside dans la large place faite à la restitution de matériaux ethnographiques, et dans la façon d'écrire de Malinowski, qui cite chaque fois des exemples, fait la part entre ce qu'on lui a expliqué et ce qu'il a vu lui-même. Il fait aussi beaucoup de commentaires, sur ce qu'il écrit, sur ce qu'on lui dit. L'ensemble permettant de ne pas être dans le vide de représentations, et de savoir précisément à quoi fait référence Malinowski quand il décrit une situation.

Les chapitres 13 et 14, qui terminent le livre, contiennent le mot inceste dans le sous-titre de l'un et le titre de l'autre, ce qui va permettre de savoir à quelle situation cette notion est accolée. Je reviendrai juste après sur le chapitre 3, qui évoque la vie sexuelle des enfants et des adolescents, pour vérifier que ne s'y trouve pas des histoires d'inceste qui seraient désignées par d'autres termes. La deuxième section "Exogamie et prohibition de l'inceste", du chapitre 13, est suivie d'une autre section "Le tabou suprême". Pour situer le contexte : dans ce chapitre intitulé "Morale et mœurs" ont été au préalable évoqués la décence et le décorum, la morale sexuelle, la censure et les aberrations sexuelles (parmi lesquelles la zoophilie, l'homosexualité, avoir un rapport sexuel avec une personne âgée), principalement.

Compte tenu du soin que Malinowski prend à décliner toutes les facettes d'une notion (morale et mœurs), et à l'illustrer, comme en témoigne le long paragraphe qui raconte

par exemple l'histoire de Moniyala s'accouplant avec le chien Jack, on peut supposer que la section sur l'inceste est écrite avec le même souci d'éviter les malentendus grâce à des exemples précis. De longs développements basés sur une série d'entretiens permettent à Malinowski, après plusieurs pages de texte, de dresser la liste des relations que les Trobriandais qualifieraient d'incestueuses.

*1° Le tabou le plus rigoureux est celui qui prohibe l'inceste entre frère et sœur; cet inceste forme le noyau du tabou suvasova, et il se produit très rarement dans la réalité et est à peine mentionné dans la légende.*

*2° L'inceste avec la mère est considéré comme antinaturel et inimaginable; on n'en connaît pas de cas; il constitue une forme importante de suvasova; on n'en parle pas avec la même horreur que de l'inceste entre frère et sœur.*

*3° Les rapports sexuels entre père et fille ne sont pas appelés suvasova; ils n'ont pas pour sanction des châtiments surnaturels; on a le sentiment qu'ils constituent une très mauvaise action; on en connaît plusieurs cas.*

*4° Les rapports sexuels avec la fille de la sœur de la mère sont une forme de suvasova; ils sont rares; on les considère comme très répréhensibles et ils sont toujours tenus secrets. Leur découverte entraîne des châtiments sévères.*

*5° Les rapports avec la sœur de la femme, sans être une forme de suvasova, sont considérés comme répréhensibles; le mariage, soit dans sa forme polygamique, soit avec la sœur de la femme décédée, est sévèrement blâmé, mais il se produit, car les intrigues ne sont pas rares.*

*6°, Les rapports avec la belle-mère ou avec la femme du frère ne sont pas bien vus, mais ils ne sont pas suvasova; il est probable qu'il s'en produit des cas, mais ils ne doivent pas être fréquents.*

7° *Les rapports avec la luguta (ma sœur) « classificatoire » sont suvasova : ils sont prohibés par la doctrine légale et ont pour sanction des châtiments surnaturels; ils sont cependant fréquents et admis, pour ainsi dire, à titre de prime* (Malinowski, 1970, p. 150).

Pour résumer, on peut donc dire : il y a un certain nombre de femmes avec qui un garçon ne doit pas avoir de relation sexuelle, sans quoi il commet un inceste. Selon le lien de parenté de cet homme avec la femme, une relation entre eux est évaluée sur une échelle allant du degré "mal vu" à celui de "très gravement sanctionné et à peine mentionné tellement c'est horrible". L'histoire qui est racontée en dernière section du livre, dans le mythe d'origine de la très puissante magie d'amour, confirme le destin d'un inceste frère sœur : *"après leur accouplement, les deux jeunes gens restent consumés par la passion, accablés par la honte jusqu'à ce que la mort mette fin à leurs amours et les délivre"* (Malinowski, 1970, p. 171). L'exemple fourni avec cet inceste mythique, ainsi que les cas d'inceste réel rapportés ensuite (incestes entre frères et sœurs classificatoires), permettent d'affiner ce qu'on peut comprendre de la définition de l'inceste selon l'anthropologue : il s'agit d'une vraie relation amoureuse, interdite, entre adultes consentants.

Le chapitre sur les rapports pré-nuptiaux entre les sexes, qui vient plus tôt dans le livre, fait le point sur ce que les Trobriandais ont dit à Malinowski de l'apprentissage de la sexualité chez les jeunes enfants. On apprend ainsi que l'éveil à la sexualité commence dès l'âge de 5 ans, pour les filles et à peu près pareil pour les garçons, notamment pas le biais de jeux érotiques consentis entre les uns et les autres, en groupe ou en couples d'enfants. Malinowski ajoute : *"Quelques-uns de mes informateurs m'ont affirmé que telles ou telles petites filles ont déjà eu des rapports réels, avec pénétration. Mais étant donné que les insulaires des Îles Trobriand sont fort portés à exagérer dans le sens du grotesque et que cette tendance n'est pas dépourvue d'un certain humour malicieux à la Rabelais, je crois devoir rabattre ces affirmations de mes autorités. En situant le commencement de la vie sexuelle véritable à l'âge de six à huit ans pour les petites filles, de dix à douze ans pour les petits garçons, nous nous rapprocherons, je crois, davantage de la vérité. Et à partir de cette époque la sexualité prend une importance de*

*plus en plus grande, pour assumer finalement un caractère naturellement calme"* (Malinowski, 1970, p. 50). Malinowski ne s'attarde pas sur les partenaires sexuels des petites filles de cinq ans dont les Trobriandais disent qu'elles auraient des rapports sexuels complets. Tout ce qu'on peut dire, c'est que plutôt que de creuser la question, et d'enquêter autour de lui pour savoir qui sont les partenaires sexuels des fillettes, Malinowski croit devoir rabattre les affirmations que ses informateurs lui transmettent.

Un peu plus loin dans le livre, on lit enfin : *"Il convient d'insister sur le fait que les personnes âgées n'interviennent pas dans la vie sexuelle des enfants. Dans quelques rares occasions, tel vieillard ou telle vieille femme sont soupçonnés de porter aux enfants un intérêt sexuel exagéré et même d'entretenir des relations avec certains d'entre eux. Mais les faits de ce genre, s'ils existent, sont loin d'être approuvés par l'opinion publique qui estime que c'est, de la part d'un vieil homme ou d'une vieille femme, un acte inconvenant et grossier que d'avoir des rapports sexuels avec un enfant. On ne trouve aux îles Trobriand, aucune trace permettant de conclure à l'existence d'une coutume de défloration cérémonielle par des hommes âgés ou tout simplement par des hommes faisant partie d'une classe d'âge supérieur à celle de la femme"*

(Malinowski, 1970, p. 52). Cette citation permet d'établir un élément important : prévaut pour Malinowski le point de vue de l'opinion publique. Son récit sur la sexualité, comme il le dit plus loin, reflète même spécifiquement la perception des hommes, avec lesquels il a fait le plus grand nombre d'entretiens. Le regard de Malinowski sur la sexualité pré-nuptiale des Trobriandais n'apprend rien sur l'inceste, ce qui, par défaut, confirme son analyse : l'inceste est une affaire de grandes personnes qui ont des relations sexuelles ensemble, et des histoires d'amour, alors qu'elles ne le devraient pas du point de vue des règles matrimoniales. On peut dire que jusqu'aux travaux de Claude Lévi-Strauss, c'est *grosso modo* l'approche caractéristique de l'inceste en anthropologie, même si elle est exprimée différemment dans les travaux d'autres auteurs - à travers des mythes, à partir de récits historiques locaux, d'entretiens - et déclinée en fonction des groupes sociaux étudiés.

**- à l'interdit fondateur...**

Dans sa théorie générale des systèmes de parenté, quelques années plus tard (1949), Claude Lévi-Strauss décale la perspective sur l'inceste ; il écrit : «*La prohibition de l'inceste représente l'élément fondateur de toute société : il constitue l'acte de naissance du groupe humain et marque le passage de la nature à la culture, de la bestialité à l'humanité.*» (C. Lévi-Strauss, Structures élémentaires de la parenté, 1949). Selon lui, les solutions pour satisfaire à l'interdit d'inceste définissent la nature de l'échange matrimonial, lequel est «le passage du fait naturel de la consanguinité au fait culturel de l'alliance». Ceci posé, les structures élémentaires de la parenté peuvent être produites ; soit par échange restreint, (les femmes d'un groupe sont cédées aux hommes d'un autre groupe et réciproquement), soit par échange généralisé (plusieurs groupes interviennent). Et c'est sur ce principe que l'humanité se perpétue. Les signes, les femmes et les biens s'échangent et permettent ainsi, par des combinaisons structurées, de construire inconsciemment les relations sociales, d'ordre religieux (mythes et rites), économique et familial. □

Pour en arriver à cette proposition, Lévi-Strauss écarte aussi bien les observations ethnographiques que les expériences et les discours indigènes sur l'inceste. L'anthropologie structurale (1958), en accordant une place prépondérante aux procédures inductives dans le travail de l'anthropologue, a dans le même temps réduit l'inceste à son négatif. Après Lévi-Strauss, du point de vue de l'anthropologie, l'inceste n'existe pas. Ce qui existe, c'est l'interdit de l'inceste. Jusqu'à aujourd'hui, en anthropologie, c'est le point de vue qui prévaut, comme en témoigne le récent "S'apparenter", d'Agnès Martial (2003). La méthode est très différente, puisqu'Agnès Martial procède à une enquête ethnographique très fine auprès de familles recomposées (pour en interroger les relations sous l'angle des liens entre parents pas nécessairement biologiques). A propos de l'inceste, la formulation de son interrogation montre néanmoins qu'elle souscrit aux termes de l'interdit tels qu'énoncés par Lévi-Strauss : "*Existe-t-il (...) une définition de l'inceste et de sa prohibition, entre individus qui ne sont pas toujours apparentés par le sang ?*" (Martial, 2003, p. 26). L'inceste est toujours abordé à partir de sa non-existence.

Françoise Héritier, poursuivant le chemin ouvert par Lévi-Strauss, a déplacé l'étude de l'alliance aux sociétés européennes, et s'est employée à trouver une continuité dans le schéma explicatif des systèmes de parentés des sociétés d'ailleurs et d'Europe (pour ne pas dire sociétés élémentaires, semi-complexes et complexes, que distingue pour leur système de parenté le fait de désigner ou non le choix du conjoint, et pas seulement d'interdire l'accès à un certain nombre de personnes). A travers une relecture des grands textes fondateurs de nos sociétés (La bible, le Coran, le talmud, la mythologie grecque), du terrain qu'elle a effectué en pays Samo (nord-ouest du Burkina-Faso), de quelques scénarios de film (dont "les cœurs brûlés", grand feuilleton télé de 1992) et de faits divers célèbres (Woody Allen et sa belle-fille adoptive) Françoise Héritier construit la notion d'inceste du deuxième type. Partant du principe que l'inceste est la mise en contact d'humeurs identiques, l'inceste du deuxième type serait celui qui adviendrait quand deux personnes apparentées au degré d'interdit matrimonial partagent le même partenaire sexuel. Par exemple, si deux sœurs partagent sexuellement le même homme. L'inceste, ajoute Françoise Héritier, "*met en jeu ce qu'il y a de plus fondamental dans les sociétés humaines* □ *la façon dont elles construisent leurs catégories de l'identique et du différent*"<sup>2</sup>. Ce qu'il est utile ici de souligner, c'est qu'à l'exception de deux, tous les cas d'inceste relevés et décortiqués dans *Les deux sœurs et leur mère* sont fictifs, soit qu'ils relèvent de constructions théoriques, soit qu'ils soient des créations littéraires. En conséquence, on peut dire que si l'anthropologie excelle au commentaire de texte, sur l'inceste, elle dit très peu sur ce que c'est dans la "vraie" vie de "vraies" personnes. Et ne sachant rien des situations réelles, de la façon dont elles s'organisent, se disent, se vivent, on peut dire des représentations symboliques de l'inceste que l'anthropologie prétend décrire qu'elles sont donc spéculatives.

### **- La répression des viols d'enfants apparentés, à travers le temps**

Il y a très peu de recherche en histoire, sur l'inceste, mais dans les travaux des historiens, quand l'inceste apparaît, c'est accolé à la problématique du viol, et non de l'alliance. Je renvoie notamment à l'ouvrage de Georges Vigarello sur l'histoire du viol. Comme il travaille essentiellement à partir des archives judiciaires, ou de presse ("la



Gazette du Palais"), c'est à partir des discussions qui ont lieu pendant les procès que Georges Vigarello développe quelques paragraphes sur l'inceste. L'inceste, dans les exemples donnés par Vigarello, est non seulement un viol, mais un viol d'enfants apparentés. Des filles violées par leur père, beau-père, ou tuteur. Les procédures pour viol d'un garçon sont très exceptionnelles. Vigarello montre comment la représentation du viol d'enfant apparentés, comme celle du viol de femmes adultes, se modifie à travers le temps : c'est d'abord une atteinte aux biens de la personne responsable légale de la victime (père, mari, propriétaire), puis le viol devient une atteinte à l'honneur de la victime, pour être aujourd'hui considéré comme un crime contre la personne. Au XVIII<sup>e</sup> me siècle, cependant, le point de vue majoritaire chez les juges d'instruction consiste à reporter la responsabilité des agressions sexuelles sur l'enfant, perçue comme libertine, débauchée ou perverse.

Ce point de vue a changé, et les juges d'instruction qui écrivent aujourd'hui sur l'inceste (Marie-Pierre Porchy, *les Silences de la loi, un juge face à l'inceste* 2003) s'entendent pour dénoncer le préjudice subi par les victimes, tant que le mot "inceste" ne figure pas dans le code pénal. L'inceste, dans la littérature juridique, désigne comme en histoire une agression sexuelle sur un enfant apparenté, biologiquement ou par alliance (Porchy, 2004 ; Chaillou, 1989). Marie-Pierre Porchy, appuyant son propos sur l'expérience de plusieurs années d'instructions dans le nord de la France, ajoute à la connaissance de la question de l'inceste plusieurs éléments : il y a des garçons victimes d'inceste, moins que des filles mais en proportion non négligeable. Loin d'être un fait exceptionnel en cours de justice, les affaires d'abus sexuel intra-familiaux représentent en France 80 % des affaires traitées ces dernières années aux assises.

A côté des travaux publiés par les magistrats ou les professeurs de droit (*Qualifié viol*, dirigé par Michèle Bordeaux, qui retrace l'histoire du viol d'un point de vue légal et politique, en prenant pour point de départ le retentissant procès d'Aix en Provence où, grâce à la partie civile représentée par Gisèle Halimi, les Assemblées parlementaires ont changé la définition légale du viol) qui visent à affiner la connaissance des crimes sexuels, pour améliorer le fonctionnement de la justice au bénéfice des victimes, il existe un autre courant de publications. Les travaux consacrés à faire la preuve que les femmes et

les enfants mentent, quand ils allèguent des abus sexuels. Le promoteur de cette tendance est américain des Etats-Unis ; John Henry Wigmore, qui en 1934 publie ce qui reste longtemps un article de référence : *The treatise on evidence*. Le fait qu'il ait falsifié les témoignages de fillettes utilisés pour son étude n'est pas très important ici. Ce qu'on peut relever, c'est que quel que soit le sort réservé aux témoignages des victimes, la représentation de l'inceste est consensuelle y compris dans ce courant de travaux en ce moment en plein essor : on parle ici aussi de viol sur enfants apparentés.

### **- Les conséquences des abus sexuels intra-familiaux commis sur des enfants**

Parmi les plus anciens et les plus féconds contributeurs à la connaissance de l'inceste se trouvent les psychiatres. Issus de la médecine légale<sup>3</sup>, au XIXème siècle, puis de la psychiatrie ou des disciplines connexes, les psychothérapeutes sont les premiers à s'être penchés sur les conséquences des abus sexuels commis sur des enfants. Cependant, plus ou moins en adhésion au changement de posture de Freud, qui renonça sur le tard à la théorie de la séduction, les travaux des spécialistes de ces disciplines se divisent en deux camps autour de la question de la crédibilité de la parole des victimes. Il ne s'agit pas de dire que les enfants et les femmes mentent, comme le faisait Wigmore, mais de montrer qu'ils confondent fantasme et réalité. En dépit de ces querelles, il reste que les travaux qui abordent l'inceste par le volet psychologisant, ou médical, sont les plus ancrés dans la réalité quotidienne des victimes car ils sont généralement construits à partir de cas clinique. Là aussi, tous les travaux indiquent sous le mot inceste des abus sexuels commis sur des enfants. On doit notamment à ces études un tableau détaillé des conséquences<sup>4</sup> des abus sexuels commis sur des enfants, et qu'on peut résumer pour l'essentiel ainsi.

C'est à l'âge adulte que l'inceste entraîne les conséquences psychosociales les plus graves, quel que soit l'âge où ont commencé les abus sexuels. A la suite d'une phase silencieuse plus ou moins longue, relevant apparemment de ce que les psychanalystes désignent sous le terme d'après-coup traumatique, les conséquences de l'inceste se révèlent, complexes, durables et douloureuses. Ainsi, outre que les victimes d'inceste

sont des candidats de prédilection aux tentatives de suicide récidivantes, à la mésestime de soi et aux dépressions nerveuses chroniques, les logiques de leur souffrance psychique sous-tendent aussi de multiples conduites à risque<sup>5</sup>. Chez l'adolescente et la jeune femme, majoritairement concernées par cette problématique, on peut noter des grossesses précoces le plus souvent non désirées, des interruptions volontaires de grossesse à répétition, des infections sexuellement transmissibles souvent récidivantes (et une surexposition au VIH, cf. les travaux de Damant *et al.*, menés actuellement au Centre de Recherche Interdisciplinaire sur les Violences Familiales et les Violences Faites aux Femmes - CRI-VIFF - de l'université Laval à Québec), qui sont les conséquences d'une sexualité non protégée associée à une insatisfaction et à une grande instabilité sexuelles et affectives (multipartenariat et souvent prostitution épisodique) on note aussi, et cette fois également chez les garçons, un abus d'alcool (voire une alcoolodépendance, particulièrement évocatrice pour les femmes), un usage massif de drogues illicites, une surconsommation de médicaments psychotropes (associée souvent à l'automédication) et de produits psychoactifs, eux-mêmes cofacteurs d'autres conduites à risque ; il faut noter enfin les troubles du comportement alimentaire (anorexie ou boulimie avec ou sans vomissements forcés), diverses formes d'automutilations (en particulier brûlures de cigarettes sur les avant-bras, scarifications au cutter sur l'abdomen ou les cuisses, etc.). Sans oublier au tableau des conséquences, les conduites dangereuses pour les autres, c'est-à-dire certains infanticides<sup>6</sup>, la reproduction des abus sexuel sur la génération suivante, la délinquance, les comportements caractériels, et une sur-exposition au risque d'accident de la voie publique<sup>7</sup> (première cause de traumatisme, handicap et mortalité dans les pays développés entre 15 et 24 ans), ce qu'ont mis en évidence les travaux récents de Marc Shelly.

Le plus grand nombre de travaux sur l'inceste est à mettre au crédit de la psychologie sociale nord-américaine, et des travaux élaborés dans les cursus universitaires de travail social, riche de dizaines d'études quantitatives<sup>8</sup>. Ces études statistiques apportent notamment des informations sur la proportion de victimes d'inceste dans la société, sur le profil socio-économique et psychologique des auteurs d'agression et de leurs victimes, sur leur âge, et sur un certain nombre d'autres données quantifiables. La

plupart des études suivent une méthodologie commune : recrutement de deux groupes d'individus (par exemple, un groupe de victimes et un groupe de contrôle, composé de personnes non-victimes) sélectionnés dans des collèges, des lycées, universités, des hôpitaux, des services sociaux, voire dans des services de psychiatrie, en fonction du type d'objectif de l'enquête. Les groupes test regroupent rarement moins de 150 personnes, qui sont fréquemment rémunérées pour répondre au questionnaire, lequel ne laisse la place qu'à des questions et à des réponses très fermées. De sorte que les connaissances produites, toutes établies sur les mêmes hypothèses et à partir des mêmes acquis, se confirment d'une recherche à l'autre.

On peut enfin citer un courant de publications qui vise à discuter ce qu'est l'inceste, ou à théoriser la situation incestueuse. C'est le cas de Paul-Claude Racamier, qui voit dans ce qu'il appelle "l'incestuel" une pathologie nouvelle, laquelle serait définie à partir d'un climat, qui, dans la vie familiale individuelle et collective, crée l'empreinte de l'inceste, sans qu'il y ait nécessairement passage à l'acte. Ces approches, comme les travaux de Caroline Eliacheff sur la relation mère-fille, ou de Françoise Couchard sur la mère "toxique", tentent de construire une continuité de sens et d'éprouvés entre l'expérience d'une agression sexuelle et quelque chose de platonique mais de sexué, entre parent et enfant. Le projet de ces travaux consiste notamment à déterminer le rôle de la mère dans ce qui apparaît comme une histoire à trois : couple parental et enfant. Souvent, la littérature issue des travaux de psychiatrie ou de psychanalyse évoque au sein des familles incestueuses une certaine confusion des rôles, des générations et des conduites perverses, reprenant les pistes ouvertes par Ferenczi.

### **- Les témoignages de victimes**

Dans cette revue des approches de l'inceste en fonction des différents champs littéraires, la part belle doit être laissée aux témoignages de victimes d'inceste. Aux Etats-Unis, les publications de témoignages de victimes d'inceste ont démarré avant la France, dès les années 1970 (Amstrong, 1979 ; ou Maya Angelou : *I know why the caged bird sings*, 1970) Ces dernières années, il en paraît en France plusieurs ouvrages chaque année. Les

témoignages sur l'inceste émanant de personnes qui l'ont vécu parlent eux aussi tous d'agression sexuelle commise par une personne de la famille. Ils apportent des éléments de connaissance sur l'inceste qui échappe aux travaux scientifiques, notamment autour des questions de la temporalité propre à l'inceste. Les travaux scientifiques se limitent à parler de durée des abus sexuels, strictement, là où les témoignages restituent des récits de vie. Nathalie Schweighoffer, dans : *j'avais douze ans*, raconte sa vie d'enfant au domicile de ses parents, et la liaison que lui a imposé son père (à coups de ceintures) de 12 à 17 ans, jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'en aller. Son livre s'arrête au moment où elle commence à l'écrire, dans la vie. Ou bien, Virginie Talmont, journaliste parisienne écrivant sous un nom d'emprunt ; dont le récit (2004) témoigne de la difficulté du cheminement qui mène au retour des souvenirs d'abus sexuel, quand ils sont sous amnésie. Le livre s'ouvre sur le récit de sa vie de jeune adulte, en état de malaise/mal-être maximal et permanent - même si elle poursuit de brillantes études - qui la conduit en psychanalyse. Et il lui faut plusieurs années de séances hebdomadaires pour se souvenir de la première fellation que son père lui a imposée en ces quelques mots "*ouvre la bouche et ferme les yeux!*". On tire aussi de ces témoignages un élément important, pour la connaissance de l'inceste : cette expérience est la plupart du temps durable et transforme la vie quotidienne des victimes en enfer.

### **- La mise en regard des approches disciplinaires**

A l'exception de l'anthropologie, comme on vient de le voir, tous les travaux et récits consacrés à l'inceste s'entendent sur une conception concordante : il s'agit d'une agression sexuelle sur mineur, commise par une personne de la famille. A l'exception aussi de l'anthropologie, tous les travaux et récits consacrés à l'inceste basent leur approche sur ce que vivent les gens, dans la réalité, et non dans le registre virtuel des représentations<sup>9</sup>.

Bien qu'il soit difficile à manipuler, la comparaison des différentes approches sur l'inceste fournit un cadrage quantitatif de la question. Difficile à utiliser, parce que les grandes enquêtes nord-américaines sur la sexualité, inaugurée par Kinsey dans les

années cinquante, font apparaître de grandes différences de résultats dans le nombre - ou la proportion - de victimes d'inceste dans les sociétés étudiées. D'abord, parce que les questionnaires ne sont pas systématiquement passés auprès de la population masculine. Ensuite, parce que sous le registre "abus sexuel" ne sont pas regroupés les mêmes actes d'une enquête à l'autre. Il y aurait, en fonction des enquêtes, jusqu'à la moitié des femmes qui auraient vécu une agression sexuelle au cours de leur vie. Et entre un et quatre pour cents de garçons. Si on extrait des différents travaux ceux dont on est à peu près sûr qu'ils distinguent le fait de croiser un exhibitionniste en faisant son jogging et le fait d'être violée (avec pénétration) par une personne de sa famille, la fourchette est plus serrée : il y aurait entre 5 % et 14 % des femmes d'Amérique du nord qui auraient été victimes de viols incestueux. On peut noter au passage que c'est en prenant en considération les protocoles d'enquêtes et les façons dont sont produits les statistiques sur les enfants maltraités, à travers le temps, que Ian Hacking a montré comment on construisait une catégorie de population, plutôt qu'un savoir. Dominique Damant, au Québec, pose aussi la question du sens de la surenchère du dénombrement des agressions sexuelles. Indépendamment des réponses à ces questions très pertinentes, il ne faut pas perdre de vue l'élément essentiel. Même en restant dans le bas de la fourchette, les situations d'abus sexuels intra-familial ne sont pas marginales. Elles touchent de centaines de milliers de personnes dans nos sociétés, et plusieurs millions, si on considère que non seulement les victimes, mais les agresseurs, ainsi que le reste de la famille, est concerné par la question de l'inceste. Comment, à ce compte de transgressions, continuer à parler d'interdit fondateur ?

La multitude des travaux québécois, canadiens et des Etats-Unis, en cours de travail social a un intérêt majeur pour la construction par une chercheuse française d'une problématique sur l'inceste : indépendamment des résultats qu'ils apportent, ils permettent de sortir de la tendance psychologisante forte qui marque la recherche française sur les questions victimes/agressions. On voit ainsi qu'on peut aborder la question de l'inceste, comme celle des violences subies, agies, des agressions, et de la violence familiale, sans aucune référence au psychisme des personnes, et sans aucune tentative d'élaborer des analyses mettant la psychologie des acteurs en cause. Les recherches en travail social, parce qu'elles sont la plupart du temps effectuées dans un

souci d'amélioration des pratiques d'interventions des travailleurs sociaux, abordent la violence et les abus sous l'angle des pratiques<sup>10</sup> des personnes, et du contexte socio-économique qui entoure les pratiques des personnes.

Que l'inceste soit abordé sous l'angle des représentations collectives, du droit, de l'histoire ou des conséquences psycho-sociales, l'ensemble de la littérature s'accorde sur deux points : l'inceste est strictement interdit. Dans cette perspective, le commettre vaut partout au monde des sanctions exemplaires, en théorie. Parfois seulement pour l'agresseur, d'autres fois pour l'agresseur et la victime, dans les sociétés où le fait d'avoir des relations sexuelles hors mariage prévaut sur toute autre considération (dont celle du consentement). En France, peut-on signaler au passage, la loi est très sévère dans le principe, mais très laxiste dans la réalité. La preuve des abus sexuels est la plupart du temps impossible à fournir au tribunal, les délais de prescriptions trop serrés, et les affaires d'abus sexuel intra-familial aboutissent le plus souvent à des classements sans suite ou à des non-lieux. Le second point sur lequel la littérature s'entend, appuyé par l'ensemble des témoignages de victimes, concerne les dégâts (les conséquences, la douleur, l'horreur, selon le registre de vocabulaire) - parfois mortels - que cause l'inceste pour les personnes qui en sont victimes. *"La confiance dans l'humanité, déjà entamée dès la première gifle reçue, puis démolie par la torture, ne se réacquiert plus"* écrit Jean Améry, philosophe et rescapé d'Auschwitz. Si on remplace "gifle" par caresse, et "torture" par "viol", le constat de Jean Améry résume assez bien la situation des victimes d'inceste, telle qu'elles l'expriment.

Le survol de la littérature présenté, ainsi que la mise en regard des différentes approches de l'inceste, on peut à présent s'interroger sur ce qui pourrait être apporté de nouveau à la connaissance de l'inceste, du point de vue de l'anthropologie. Pour répondre à cette question, j'ai entamé voici deux ans une enquête exploratoire, qui s'est prolongée par l'enquête que je conduis en ce moment, à partir d'un terrain québécois et d'un terrain parisien. Avant de proposer une problématique qui permet d'aborder les différentes dimensions de l'inceste, puis de conclure sur une hypothèse de travail, il faut dire un mot de la méthode d'enquête.

## **- Auprès de qui et comment enquêter ?**

La réponse ne va pas de soi. On ne peut pas circonscrire un groupe de personne auprès de qui il est possible d'aller enquêter. Quel groupe ? Ce n'est pas le problème du lieu, puisqu'il y a des abus sexuels intra-familiaux dans toutes les sociétés et dans tous les milieux sociaux. C'est un problème de visibilité. A moins qu'elle ne se désigne publiquement, il n'est pas possible de savoir si telle ou telle personne a grandi dans une famille incestueuse, ou a violé un enfant de sa famille à un moment donné. Autre contrainte, on ne peut pas faire d'observation participante, sur le thème de l'inceste, et même, on ne peut pas faire d'observation du tout. Enfin, il est quasiment impossible d'enquêter sur une situation contemporaine de l'enquête ; l'inceste, au moment où les interlocuteurs acceptent de participer à l'enquête, est généralement derrière eux. Autant de contraintes qui participent aux conditions de l'enquête.

Par ailleurs, si l'on se donne pour tâche d'enquêter auprès de personnes qui ont une expérience de l'inceste, il reste que les matériaux produits ne sont pas les mêmes, selon que l'on enquête auprès d'agresseurs, auprès de victimes, ou auprès de proches de victimes.

Ce qu'on peut lire sur les propos tenus par des agresseurs montre qu'ils nient (Fadier-Nisse, 1991) les faits qui leur sont reprochés, la plupart du temps. Dans ces conditions, sur quoi enquêterait-on ? Quand ils ne nient pas, ils minimisent, ou présentent une version de la réalité qui diffère radicalement de celles que proposent les autres personnes de la famille (J. L. Herman, 1992 ; Fadier, Nisse, 1985). Quand bien même on souhaiterait travailler auprès de personnes qui ont abusés des enfants dans leur famille, le problème ne serait pas réglé. La question suivante est tout aussi problématique : où trouver des interlocuteurs ? Dans le cas d'une enquête auprès d'agresseurs, il est en pratique impossible d'éviter de passer par les centres de détention ou par les services psychiatriques (ou assimilés). On conçoit bien l'inutilité d'envisager une autre piste. Les agresseurs d'enfants de leur famille ne sont pas enclins à s'ouvrir publiquement et spontanément de cette expérience et hormis le détour par les institutions judiciaires ou médico-légales, on ne peut pas trouver d'interlocuteur. Ce qui



présente plusieurs biais importants : d'abord, parce que pour être aujourd'hui reconnu coupable d'abus sexuel sur mineur, il faut soit l'avoir avoué, ce qui est très rare, soit que les preuves soient irréfutables, ce qui est très rare aussi. Enfin, et ce n'est pas le moindre des biais : pour enquêter sur l'inceste auprès de personnes qui ont agressé des enfants dans leur famille, il faut être capable de l'entendre raconter, et capable d'écouter les arguments de justification, ou d'explicitation. Il faut aussi être capable d'entendre ce qu'on peut assimiler à une version révisée de l'histoire de la famille et des abus sexuels. Même si les entretiens ne sont pas exclusivement orientés autour des agressions sexuelles, ils sont cependant centrés sur des récits de vie, qui incluent les abus sexuels. Une fois que les entretiens sont faits, il faut ensuite être capable de distance et d'objectivation pour les traiter.

Dans leur introduction commune à l'anthologie<sup>11</sup> des travaux sur la violence qu'ils ont récemment publiée, Nancy Scheper Hugues et Philippes Bourgois évoquent des situations d'enquête où ils se sont trouvés en situation de conflit moral identique à celui qui se pose à moi dans la perspective d'entendre des agresseur minimiser leur expérience. Philippes Bourgois lors de son enquête auprès des dealers de crack à East Harlem, quand les conversations évoquaient justement le viol ; et Nancy Scheper Hugues lors de son enquête en Afrique du sud, après le grave passage à tabac de jeunes gens accusés de mésalliance politique. Ces situations sont gérées en fonction des capacités de chacun, et dans le cas de mon enquête, elles sont gérées en me concentrant sur l'objectif de compréhension des mécanismes des situations incestueuses.

Enquêter auprès d'enfants victimes d'inceste ou de leurs frères et sœurs n'est pas plus simple. En premier lieu, par ce qu'ils sont jeunes, justement, et que leur connaissance de l'histoire de leur famille est de ce fait limitée. Tout comme est limité à leur courte expérience, leur possibilité de décrire les relations familiales, par exemple. Ensuite, parce que les biais sont trop importants, d'un point de vue des résultats possiblement produits. Si je trouve des enfants victimes d'inceste auprès de qui on m'autorise à faire des entretiens, ce qui n'est déjà pas simple, ce sera par l'intermédiaire de foyers des services sociaux ou par celui de centres de soins. Ce qui signifie que l'inceste dont ils sont victime a été signalé, ce qui est très marginal par rapport à la réalité. Si je trouve de

jeunes interlocuteurs, ils seront compte tenu de leur âge à peine sortis de la période où ils ont été abusés, ce qui pose un problème moral : peut-on moralement faire parler à des enfants ou à des adolescents de l'inceste qu'ils ont vécu ? Enfin, en admettant que je dépasse cette question, je ne crois pas être capable de conduire des entretiens auprès d'enfants victimes d'inceste sans en être trop bouleversée, ce qui est aussi un problème pour l'enquête.

Si on enlève les enfants, les adolescents et les abuseurs, il reste les adultes, anciens enfants victimes d'inceste, leurs parents non abuseurs, et leur fratrie, qui tous ont une expérience directe de l'inceste. C'est donc auprès d'eux que j'ai entrepris de démarrer l'enquête. Toujours pour des questions de faisabilité, j'ai cherché des interlocuteurs via des associations d'entraide aux victimes d'inceste. En France, ces associations sont mixtes, mais la grande majorité des personnes qui les fréquentent sont des femmes (les hommes ont beaucoup plus de mal que les femmes à dire qu'ils ont été agressés). Au Québec, l'équivalent des associations d'entraide relève du groupe des organismes communautaires. Les CALACS (Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) sont des émanations des mouvements féministes, les premiers ont été fondés il y a une vingtaine d'années, et les services sont strictement offerts aux femmes. A Paris, puis actuellement à Montréal, je suis bénévole dans ces deux types de structure d'entraide. Mes interlocuteurs sont donc principalement des femmes, toutes âgées de plus de dix-huit ans, et majoritairement elles-mêmes anciennes victimes d'inceste. Je rencontre aussi des sœurs, ou des mères de victimes d'inceste, qui viennent demander des conseils, ou de l'aide.

Les entretiens enregistrés ne sont qu'un des moyens de recueillir des matériaux d'enquête. Les discussions sur les forums virtuels, les contacts ponctuels pour des demandes faites à l'association, les propos échangés de façon informelle entre victimes, les ateliers de recherche que l'association dans laquelle je travaille à Paris organise, sont autant de moyens de recueillir des paroles de victimes. Pour chaque parole restituée, il convient donc de situer chaque fois le contexte dans lequel je les ai recueillies.

## - Le problème de la vérification

Dans une enquête sur l'inceste, plusieurs raisons peuvent amener à mettre en doute la crédibilité des interlocuteurs. Le manque de distance de l'enquêteur, ou son absence d'objectivité, pour commencer. En effet, la question de la vérité des allégations d'abus sexuels, dans nos sociétés, est la façon commune d'appréhender ce qui se rapporte à l'inceste. Simplement parce que le public est intéressé à l'inceste généralement à travers la presse, qui relaie l'information judiciaire, et que la perspective vrai/faux est un impératif dans le cadre d'une procédure judiciaire. Ensuite, parce que certains récits sont à ce point stupéfiants qu'on pourrait se demander s'ils sont plausibles. Ces différents mouvements de recul par rapport à l'information fournie sont contradictoires avec la logique ethnographique. Croire ce que disent les interlocuteurs est un principe de base. Croire ce qu'on me dit, ni plus, ni moins que pour un autre sujet. Et puis, comme dans n'importe quelle enquête, croiser les informations, et recouper les questions, et s'interroger sur ce que cherchent à transmettre les interlocuteurs.

En deux ans d'enquête, il n'y a que dans quatre cas que j'ai pu rencontrer plusieurs personnes d'une même famille. Sinon, je n'ai le récit que d'une seule personne par famille, ce qui pose plusieurs problèmes. En posant les questions plusieurs fois de façon différentes, ou plusieurs questions, je peux éventuellement vérifier si les informations se recoupent ou non. Pourtant, la question n'est pas tant de vérifier la véracité des informations dites que celle de savoir pourquoi elles me sont dites. En n'ayant qu'un seul interlocuteur d'une même famille, je ne peux pas saisir les logiques qui sous-tendent le choix de tel ou tel autre propos énoncé. Je ne peux rien comprendre des besoins de justification des interlocuteurs, au sens où Michel Naepels<sup>12</sup> développe la notion de justification dans l'entretien. Le travail de Josiane Massard-Vincent sur la biographie d'une vieille dame anglaise, construite à partir d'entretiens répétés, de conversations, et de leur correspondance, montre néanmoins combien la durée et la répétition des rencontres permet au bout du compte de produire du sens.

Dans la mesure où les récits de vie, qui forment le gros des entretiens, évoquent des périodes révolues, vient ensuite le problème de la mémoire. Et notamment celle de la

période pendant laquelle a duré les abus ; puis de la suite, de l'après-abus sexuel, qui demande des stratégies d'adaptation de la vie courante aux assauts du souvenir traumatique. Primo Lévy, dans le chapitre "la mémoire de l'offense" des *Rescapés et des naufragés* pose clairement le problème du témoignage des personnes qui ont passé un très long temps dans des conditions invivables. A propos des rescapés des camps de concentration qui ont témoigné de l'existence et de l'organisation des Lager, il prévient : *"tous les facteurs qui peuvent oblitérer ou déformer l'enregistrement mnémonique sont à l'œuvre : le souvenir d'un traumatisme, souffert ou infligé, est lui-même traumatisant parce que son rappel fait souffrir ou, pour le moins, perturbe ; celui qui a été blessé a tendance à refouler le souvenir pour ne pas renouveler la douleur ; celui qui a blessé, repousse le souvenir dans les profondeurs afin de s'en libérer, d'alléger son sentiment de culpabilité"*. Tout cela est vrai, et on peut même y ajouter la difficulté qu'il y a à se souvenir d'événements survenus dans les premiers âges de la vie. Certains enfants sont abusés sexuellement quand ils sont encore nourrissons, ou tout petits enfants (l'âge moyen des victimes d'inceste au moment du premier abus sexuel est de neuf ans). Il faut compter aussi le problème fréquent de l'amnésie sur tout, ou partie des abus sexuels subis et sur tout, ou partie, de la vie quotidienne durant l'enfance. Pour certains, rien de l'enfance ne subsiste, si ce n'est la même difficulté de vivre que les victimes qui ont toute leur mémoire. Certaines interlocutrices que j'ai rencontrées, d'âge variable allant de 21 ans à 65 ans, s'étaient souvenues de leur histoire peu de temps avant que je les ai rencontrées. D'où la nécessité de faire des entretiens répétés, à plusieurs moments de l'enquête, car la connaissance que chacun a de son histoire familiale, ou la façon de présenter cette histoire peut varier d'un retour de souvenir à l'autre. D'où la nécessité aussi d'être avertie sur le fait que le savoir donné vaut pour le moment où il est donné ; il faut le dater.

Que ce soit à Paris ou au Québec, les entretiens sont en français, et toutes les personnes que je vois ont le français comme langue maternelle. En plus de parler la même langue que tous mes interlocuteurs, je partage avec certains une même origine socio-culturelle (de bourgeoisie parisienne). Mais pour autant que nous ayons des références communes, à aucun moment on ne peut être sûr qu'on parle la même langue que l'autre. Il faut savoir que chaque parole peut être le début d'un malentendu. Notamment à propos de

tout ce qui a trait aux abus sexuels et aux situations incestueuses. Les mots "viol", "agression", "négligence", "abus", "peur", "approche", ont des sens très variables selon les individus. Par exemple, à l'occasion d'une journée "portes ouvertes" de l'association dans laquelle je travaille à Paris, une jeune femme était entrée dans les locaux de l'association. Elle a commencé par dire qu'elle était entrée, non pas car elle était victime d'inceste, mais parce que quand elle était enfant, son beau-père "*lui faisait de l'exhibitionnisme*", ce qui l'avait détruite, disait-elle. Et au bout d'un moment de conversation, une collègue bénévole a pensé à lui demander ce qu'elle entendait par "exhibitionnisme". A quoi la jeune femme répondit que son beau-père la coinçait dans un coin, lui demandait d'ôter un à un ses vêtements, et qu'il la regardait faire en se masturbant.

Dans la série des malentendus possibles, il faut signaler aussi les parties du corps et les organes, qui sont rarement désignés par des mots, mais par des gestes ou par des périphrases, ce qui n'est pas simple. Enfin, les termes de parenté sont parfois eux aussi imprononçables, par l'interlocuteur et par l'enquêtrice, invitée à ne pas prononcer le terme de parenté qui désigne l'agresseur.

### **- La tension entre les pôles "le dire" et "se taire" : un fil très conducteur**

Dans le *Tractatus*, Ludwig Wittgenstein dissèque la logique du monde et celle du langage. Selon le philosophe, le langage peut bien nous servir à dire tout ce qu'il est possible de dire, et qui n'a pas de fin... il n'est jamais que le langage. On ne fait pas exister les choses en parlant. En revanche, c'est en parlant des choses qu'on les fait exister pour nous, même si le monde de nos jeux de langage n'a pas d'incidence sur la réalité en soi, dit Wittgenstein. Son livre montre que la formulation des problèmes de représentation repose sur un malentendu de la logique de notre langage. "*On pourrait résumer tout le sens du livre en ces mots : tout ce qui peut être dit peut être dit clairement; et ce dont on ne peut parler on doit le taire...*" (Wittgenstein, Vienne 1918). Le fait de n'être pas du tout d'accord avec cette proposition de Wittgenstein, qui est

contradictoire avec tous les récits que j'ai entendus depuis deux ans, m'a beaucoup aidé à construire une problématique.

La situation incestueuse a pour élément fondateur le silence. Elle s'organise, se structure, se développe et se reproduit grâce au silence, c'est-à-dire grâce au fait qu'aucune des personnes impliquées n'en parle, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la famille. Seule la parole peut perturber une situation incestueuse, ce qui signifie à l'envers que tant que rien n'est dit, rien ne bouge.

Prenons l'exemple de ce courrier, posté à l'automne 2004 à l'association dans laquelle je travaille, et qui est éclairant parce qu'il concentre un grand nombre d'indications en quelques lignes. Avant de le restituer, il faut signaler aux lecteurs non-avertis que ce récit décrit une situation qui n'a rien d'exceptionnel.

*"Bonjour,*

*Je suis âgée de 34 ans, j'ai été abusée par 2 ou 3 de mes frères, je ne sais plus trop. Je m'en suis souvenue à 18 ans, j'ai fait une tentative de suicide, j'habitais à 1000km de chez mes parents.*

*Puis c'est toujours resté en moi, je l'ai caché car j'avais honte et me sentais coupable, souillée.*

*J'ai eu un comportement plutôt actif en matière de combat, mais toujours pour les autres.*

*Il y a 3 ans j'ai voulu en parler à mes frères, un nie complètement, l'autre (mon bourreau Number one) "se cache" dans une maladie psy, je lui ai donné mon n° de tel pour que l'on puisse parler ensemble, aucune nouvelle!!*

*Cela fait 3 ans que je fous ma vie en l'air, j'ai pris un tas de produits pour oublier, j'ai poussé mes limites à l'extrême pour voir ce dont j'étais capable de supporter.*

*Bref, de l'auto destruction car je ne méritais pas d'être aimée tellement je me sentais sale et lâche.*

*Aujourd'hui, je me suis mise en disponibilité car mon travail me semble trop lourd (travail social) et je cherche un emploi en intérim, plus léger pour mieux travailler sur moi.*

*La loi de prescription a changé et je suis en cours de préparation pour porter plainte. Je m'entoure psychologiquement, humainement et juridiquement.*

*Ce lourd secret de famille ne va pas être sans conséquences sur l'ensemble de la famille. Je suis la seule à vouloir porter plainte, mais ma soeur qui 2 ans de plus que moi a vécu les mêmes choses, mon autre soeur, âgée de 10 ans de plus que moi, a été abusée par mon père et pour mes frères, je sais qu'un d'entre eux a été abusé par mon bourreau. (Quelle fratrie!!).*

*5 garçons, 3 filles dont je suis la dernière de tous.*

*Bien sur je souhaite médiatiser le procès, car aujourd'hui, j'ai conscience que je n'ai rien fait et que je n'ai pas à me cacher. Par ailleurs, j'écris mon histoire...*

*J'ai peur, énormément peur des suites à venir, mais j'ai besoin de passer par là, pour moi et pour briser la chaîne familiale car j'ai appris, il y a 3 ans que le fils aîné de mon bourreau a fait des attouchements sur sa soeur, et sur sa cousine. Ont-ils subis eux aussi?? Et tout ce que je n'ai pas encore dit... ou que ne sais pas encore...*

*Alors STOP! Je ne peux plus me taire!" (courrier reçu sur le site d'AREVI<sup>13</sup> en septembre 2004).*

Je n'entre pas dans le commentaire de texte, ni dans la description d'une situation, et je ne veux pas m'attarder ici sur ce que l'enquête me permet de comprendre de l'inceste. Je donne simplement cet exemple qui montre bien comment une problématique axée sur la tension "le dire/se taire" permet d'aborder les différentes dimensions de la situation incestueuse. Ainsi, je propose d'explorer l'inceste à partir des incursions du "dire" dans la sphère très organisée du silence. A l'échelle de l'histoire d'une personne, à l'échelle de l'histoire de cette personne dans sa famille, et enfin, dans le rapport de la société à l'inceste (à travers les signalements, les procès, et les fait-divers).

Je m'attache à décrire les modalités de la mise au secret des familles, tout le temps que dure la période des abus sexuels d'un enfant. Je m'interroge sur ce qui pérennise le silence une fois que les enfants sont devenus adultes. J'explore ce que l'on tait, dont le nombre d'inceste dans la famille, par exemple, et la généalogie de l'inceste. Les différentes révélations de l'inceste, à la fratrie, à ses propres enfants, à ses parents, à son (sa) conjoint(e), à l'extérieur de la famille, sont également des éléments à décrire. Tout

comme la très grande variété des stratégies individuelles que les victimes d'inceste mettent en œuvre pour juguler leur conflit intérieur autour de la question de la révélation.

Avant de conclure sur une hypothèse de travail formulée au terme de ces deux années d'enquête, on peut évoquer quelques éléments qui apparaissent d'emblée. Outre qu'ils contribueront à expliquer ce qui me permet d'établir l'hypothèse proposée, ces résultats mettent à bas un certain nombre de vérités scientifiques, qui se révèlent avec l'enquête être plus proche du registre des affirmations idéologiques.

A commencer par la fameuse "confusion des rôles et des générations" dans les familles incestueuses, élément d'explication le plus couramment utilisé et néanmoins faible. Tous les entretiens de l'enquête permettent d'attester que chacun des personnages d'une scène incestueuse sait très bien quel lien de parenté l'unit aux autres. Ce n'est pas par confusion que les abus sont commis. En outre, dans de nombreux cas, comme l'indique le courrier cité un peu plus haut, l'inceste se produit à l'intérieur d'une génération.

La sexualité, trompeuse dans les situations d'abus intra-familial, n'est pas un bon moyen de comprendre l'inceste, contrairement à ce qui a pu être écrit (notamment dans les manuels de pratique d'intervention sociale ; cf. Inès Angelino, 2004). Ni l'orientation sexuelle de l'auteur des abus, ni un éventuel intérêt sexuel pour les enfants, ni même l'éventuelle "pauvreté" de sa vie sexuelle ne sont significatifs. Un agresseur d'enfant peut être lui-même un enfant, ce qui ne fait pas de lui un pédophile, et ce qui rend caduc la notion de pauvreté de la vie sexuelle ; il peut aussi n'avoir aucune vie sexuelle hors de l'enfant agressé, ce qui ne fait pas non plus de la pauvreté de sa vie sexuelle un facteur explicatif. Enfin, un abuseur peut cumuler une vie conjugale et des aventures extra-conjugales avec d'autres femmes que la sienne, et agresser un fils ou un neveu par ailleurs.

Le rôle stéréotypé des parents d'un enfant violé, tel qu'il est composé dans la littérature, avec un père violeur et une mère soumise, absente de la maison, ou encore conciliante dans la mesure où le viol de son enfant lui permet de ne plus satisfaire sexuellement son



conjoint en dit davantage sur l'intériorisation de rôles sociaux chez les auteurs que sur l'inceste. D'abord, car la satisfaction des besoins sexuels entre conjoints n'est pas une obligation... ensuite, car l'inceste père-enfant ne représente pas la moitié des situations incestueuses, ce qui rend l'argument de la tranquillité de la mère totalement inopérant. Ramener la délicate question du rôle de la mère, quand le mari viole leur fille, à une volonté d'emprise sur la sexualité de l'un et de l'autre<sup>14</sup>, ou à un désir de préserver la paix du ménage, est aussi pour le moins réducteur. Comme en témoigne Nathalie Schweighoffer<sup>15</sup>, dont le père battait à la ceinture toute la maisonnée et soumettait à ses exigences sexuelles la fille aînée et la mère ; les viols intra-familiaux par le père ne garantissent aucunement la paix du ménage. Enfin, puisque j'évoque le rôle de la mère dans les situations incestueuses, ce peut être elle-même, le parent abuseur. Non pas par abus de maternage, comme la littérature psychanalytique l'évoque souvent (Couchard ; Naouri), mais bien par l'introduction de doigts ou d'ustensiles dans le vagin de leur fillette (je n'ai pas rencontré de garçon ayant été violés par leur mère, mais je doute qu'il n'y en ait pas).

### **- Conclusion : l'inceste est un ordre, et non un désordre**

La montée en puissance de la victimologie inciterait à piocher dans le corpus de notions qui y sont discutées pour forger quelques hypothèses de travail sur l'inceste. En effet, puisque les ouvrages de victimologie regroupent des termes utilisés aussi bien par les chercheurs que par les victimes d'inceste ; comme "agression", "victime", "viol", etc, l'option est tentante.

Cependant, la victimologie, comme la criminologie, limitent leur champ d'intérêt à l'articulation ou aux expériences de la pair victime/agresseur, ce qui n'a pas de sens pour l'étude des situations incestueuses. Comme on l'a vu, les situations incestueuses peuvent concerner différentes personnes dans une même famille : plusieurs parents qui abusent d'un descendant (grand-père et père qui abusent d'un enfant), ou enfant violé par ses frères et ses cousins (cf. *l'intérimaire* de Brigitte Lozerec'h ; ou bien le courrier ci-dessus), ce qui, compris dans l'autre sens, signifie plusieurs abuseurs dans une même

famille, et la liste n'est pas limitative. Assurément, il serait insensé de découper des pairs abuseur/abusé pour les faire entrer dans des cadres d'analyse préconstruits. Tout autant qu'il serait insensé de limiter l'étude de l'inceste au seul moment de l'agression sexuelle. L'inceste est une affaire qui concerne l'histoire de toute la famille : les violeurs et les violés, mais aussi ceux qui partagent leur vie quotidienne, leurs vacances, leurs fêtes de Noël...

Dominique Dray, dans l'introduction de "Victimes en souffrance", son essai d'ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois, indique que "*les travaux de victimologie ont pour point commun d'aborder (...) le désordre social et moral engendré par l'agression*" (Dray, 1999, p. 29). Or, l'inceste n'est pas un désordre, mais un ordre. C'est l'hypothèse que je peux formuler au terme de deux ans d'enquête approfondie auprès de victimes et de proches de victimes d'inceste.

Comme tout ordre social, les modalités du dispositif s'enseigne aux plus jeunes, et se communiquent entre apparentés. Par des paroles (visant à briser la capacité de résistance des adversaires du système) et des gestes (éventuellement des coups), et aussi grâce à l'absence de parole ou à l'évitement répété sur certaines attitudes (la liste des signaux que les victimes d'inceste envoient à leurs proches est trop longue pour l'évoquer ici). Comme tout ordre social, celui des familles incestueuses comporte ses propres valeurs, déclinées autour du silence (il est grossier de parler de ses affaires privées en dehors de la maison). Il possède aussi ses normes de l'acceptable (violer de façon répétée un ou plusieurs enfants de la famille, par exemple, ou accepter l'auto-destruction et le suicide de certains des membres de la famille). Il contient aussi ses normes de l'inacceptable : se plaindre des viols.

Dans cette perspective, celui qui commet le désordre n'est pas le (ou les) violeur(s), puisque personne dans la famille n'empêche les abus sexuels qui durent plusieurs années, mais celui qui dénonce le système. Cette personne - souvent une victime, parfois une personne de la fratrie de la victime - fait alors figure de renégat. Elle est en général accusée de mensonge, voire taxée de folie, et dans l'immense majorité des cas, c'est elle qui est rejetée de la famille. Quand l'affaire est portée en justice, et l'agresseur

reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés, il est le plus souvent ré-accueilli dans sa famille à sa sortie de prison, tandis que la victime qui l'y a envoyé est évincée. Celui qui dénonce le dispositif incestueux crée ce faisant les conditions de la fin du système - puisque le silence est une condition du fonctionnement - ce qui lui coûte sa place dans la famille.

Et c'est parce que le dispositif incestueux est un ordre social et non un désordre qu'il est si difficile, voire impossible de s'en remettre, pour ceux qui le souhaiteraient. Les personnes de la famille sexuellement abusées peuvent se remettre de l'infraction faite à leur corps (même si c'est difficile). Elles peuvent se remettre de l'expérience de déshumanisation qui consiste à devenir un objet sexuel (même si c'est encore plus difficile). Mais, et ceci vaut pour toutes les personnes de la famille, on ne peut jamais totalement désapprendre tout ce qui nous a construit. Ou bien on n'est plus.

#### - Références

Jean Améry, *Par-delà le crime et le châtement ; essai pour surmonter l'insurmontable*. Actes Sud, Textes allemands - Mémoires, témoignages, biographies, 1995, 168 pages.

Louise Armstrong, *Kiss daddy goodnight : a speak out on incest*. New-York, Hawthorn books, 1978, 221 p.

Inès Angelino, *L'enfant, la famille, la maltraitance*. Dunod, 2004, 246 p.

Maya Angelou, *I know why the bird caged sings*. New-York, Random House, 1970, 135 p.

Catherine Bonnet, *Geste d'amour, l'accouchement sous X*. Odile Jacob, 1990, 240 p.

Michèle Bordeaux, Bernard Hazo, Soizic Lorvellec, *Qualifié viol*. Médecine et hygiène, Méridiens Klincksieck, Genève : 1990, 232 p.

Philippe Chaillou, *Mon juge*. Belfont - Le pré aux clercs, 1989, 221 p.

Chantal Collard, « Femmes échangées, femmes échangistes. À propos de la théorie de l'alliance de Claude Lévi-Strauss », *L'Homme* 154-155 : 101-116.

Françoise Couchard, *Emprise et violence maternelle*. Dunod, 1991, 272 p.

Dominique Damant et al., *Femmes, violence, ITS/VIH SIDA* ; rapport de recherche. Collection Etudes et analyses n° 27, CRI-VIFF, Montréal, 2003, 99 p.

Muriel Darmon, *Devenir anorexique*. La Découverte *Textes à l'appui*, 2003, 150 p.

Dominique Dray, *Victimes en souffrance. Une ethnographie de l'agression à Aulnay-sous-Bois*. Maison des Sciences de l'Homme, droits et société, 1999, 318 p.

Caroline Eliacheff. Questions de famille. C'est toujours au nom de l'amour parental que les pires transgressions sont justifiées. *Libération*, lundi 26 juillet 2004

Caroline Eliacheff, Nathalie Heinich. *Mères-filles : Une relation à trois*. Edition Albin Michel 2002.

David Finkelhor, *Sexually victimized children*. New-York free Press, 1979.

Marceline Gabel, *Les enfants victimes d'abus sexuels*. Puf *broché* *étude* psychiatrique.

Frédérique Gruyer, Martine Fadier-Nisse et Pierre Sabourin, *La violence impensable*. Nathan, 1991, 263 p.

Françoise Héritier, «À propos de la théorie de l'échange». *L'Homme*, 154-155. 2000, Question de parenté. <http://lhomme.revues.org/document24.html>

Françoise Héritier, *Les deux sœurs et leur mère*. Editions Odile Jacob, 1994, 376 p.

Alfred C. Kinsey, et al. *Sexual behavior in the human female*. Saunders, Philadelphia 1953.

Primo Lévi, *Les naufragés et les rescapés, quarante ans après Auschwitz*. Arcades Gallimard, 1989, 199 p.

Ian Hacking, *La fabrique et la mise en forme de l'enfance maltraitée* (The making and molding of child abuse) Critical enquiry, 1990.

Judith Lewis Herman, avec Lisa Hirschman, *Father-daughter incest*. Harvard University Press, 1981, 282 p.

Claude Lévi-Strauss. *Les structures élémentaires de la parenté* ; Paris, La Haye, Mouton et Co., 1967

Bronislaw Malinowski (1930), *La vie sexuelle des sauvages du Nord-ouest de la Mélanésie. Description ethnographique des démarches amoureuses, du mariage et de la vie de famille des indigènes des Iles Trobriand de la Nouvelle-Guinée*. Paris ; Payot Éditeur, 1970, 405 pages. Collection : Petite Bibliothèque Payot.

Agnès Martial, *S'apparenter*. Editions de la Maison des Sciences de l'Homme ; Mission du patrimoine ethnologique, 2003, 308 p.

Jeffrey Moussaïef Masson, *Le réel escamoté*. Aubier, 1984

Marie-Pierre Porchy, *Les silences de la loi, un juge face à l'inceste*. Hachette littératures, 2003, 178 p.

Paul-Claude Racamier ; *L'inceste et l'incestuel*, Les Éditions du Collège, 1995, 160p.

Nancy Scheper Hugues, Philippe Bourgois, *Violence in war and peace, an anthology*. Blackwell Publishing, 2004, 596 p.

Nathalie Schweighoffer, avec la collaboration de Marie-Hélène Cuny ; *J'avais douze ans*, Ed. Presses pocket, 1991.

Marc Shelly, Divers résultats et publications d'enquêtes disponibles sur le site de l'association AREMEDIA, <http://www.aredia.org/res/publi.htm>

Virginie Talmont, *Inceste*. Presses de la renaissance ; témoignage, 2004, 309 p.

Serge Tcherkézoff, Margaret Mead et la sexualité à Samoa. Du consensus anthropologique au débat ethnographique. *Enquête* n° 5, 1997 : 141-160.

Georges Vigarello, *Histoire du viol, XVI-XXè siècle*. Seuil, 1998, 357 p.

Wigmore John Henry, *Evidence in trials at common law*, revue James H. Chadbourn (Boston : Little, Brown, 1970) vol. IIIA, section 924a, pp. 736-747.

Ludwig Wittgenstein, *Le Tractatus logico-philosophicus (1921)*. Gallimard, 2001, 121 p.

### **- Résumé**

Les travaux relevant de l'anthropologie ne comptent que pour une petite part de la littérature sur l'inceste. Une revue des différentes approches de l'inceste en fonction des différents champs littéraires permet de constater la singularité de l'anthropologie qui n'a jamais pensé l'inceste qu'à partir de son négatif : la prohibition de l'inceste. S'il y a bien une anthropologie de l'inceste à construire, plutôt qu'une anthropologie de la prohibition de l'inceste, quel terrain, et quelle ethnographie possible ? Deux ans d'enquête dans une association d'entraide aux victimes d'inceste, à Paris, et le début d'un terrain comparatif mené à Montréal, permettent de construire une problématique de l'inceste axée sur la tension bipolaire dire/se taire, et permettent de proposer l'hypothèse que l'inceste est un ordre social pour les familles qui le vivent.

Mots clés : inceste - abus sexuel - histoire de famille - terrain - permission fondatrice

## - Notes

---

<sup>1</sup> Ce qui ne serait pas le cas des travaux de Margaret Mead, dont la controverse qui entoure ses méthodes de recueil des données en ferait un exemple moins légitime (cf. Tcherkezoff).

<sup>2</sup> Françoise Héritier, 1994, *Les deux soeurs et leur mère*, p. 11.

<sup>3</sup> Jeffrey Moussaïef Masson, *Le réel escamoté*. Aubier, 1984.

<sup>4</sup> Parmi les nombreux travaux, on peut citer le remarquable ouvrage de synthèse de F. Gruyer, M. Fadier-Nisse et P. Sabourin, *La violence impensable*. Nathan, 1991. Et celui de J. L. Herman, *father-daughter incest*, 1981, une analyse féministe de l'inceste, avatar constitutif de la famille patriarcale.

<sup>5</sup> Cf. les travaux de Marc Shelly, médecin spécialiste en santé publique à l'hôpital Fernand Vidal (Paris) et directeur de l'association AREMEDIA, spécialisée dans la prévention des conduites à risque.

<sup>6</sup> Cf l'étude du docteur Catherine Bonnet, 1990 : *Geste d'amour, l'accouchement sous X..*

<sup>7</sup> Résultats d'une étude récente menée conjointement par l'association AREMEDIA et Marie Choquet (Unité "Santé de l'Adolescent" de l'INSERM). Le compte-rendu de ce travail est paru dans *Libération* le 11 avril 2003.

<sup>8</sup> cf. les grandes enquêtes dirigées par David Finkelhor depuis les années 1980, citées dans la plupart des articles et des ouvrages nord-américains sur la question des abus sexuels.

<sup>9</sup> La question de savoir pourquoi et comment l'anthropologie a focalisé le regard sur l'interdit et non sur la réalité de l'inceste, importante à explorer, fait l'objet d'un article en préparation.

<sup>10</sup> Concernant l'apport d'un questionnement anthropologique à des thèmes de recherches jusqu'à présent légitimés surtout dans les disciplines "psy", voir par exemple le livre de Muriel Darmon sur l'anorexie.

<sup>11</sup> *Violence in war and peace : an anthology*.

<sup>12</sup> *La justification dans la relation ethnographique*. Communication donnée au colloque "Ethnografeast II, la fabrique de l'ethnographie", Ecole Normale Supérieure de Paris, septembre 2004.

<sup>13</sup> AREVI Action/Recherche et Echanges entre Victimes de l'Inceste ; <http://www.arevi.org>.

<sup>14</sup> Françoise Couchard : *Emprise et violence maternelle* (Dunod, 1991).

<sup>15</sup> J'avais douze ans...1990, Fixot.